

Grand Poitiers Communauté urbaine

Comité des partenaires

La Loi d'Orientation des Mobilités adoptée en décembre 2019 institue l'obligation pour les Autorités Organisatrices de la Mobilités (AOM) de créer un Comité des Partenaires, instance consultative dont l'avis est recueilli au moins une fois par an sur les principales évolutions de la politique de mobilité.

Qu'est-ce qu'un Comité des partenaires ?

Grand Poitiers a décidé de constituer un **Comité des Partenaires composé de 3 collèges de 8 personnes chacun, un collège d'élus de la Communauté urbaine, un collège d'employeurs publics et privés, un collège de représentant des usagers.**

Parmi les représentants des usagers il est prévu que siègent deux abonnés au service de transport public – Vitalis, l'un pour la tranche d'âge « 18 – 27 ans », l'autre pour la tranche d'âge « 28 ans et plus ».

Vous souhaitez participer au Comité des partenaires

Si vous êtes intéressé par une participation à ce Comité des partenaires :

➤ **Envoyer votre candidature avant le vendredi 13 août 2021** à l'adresse suivante :

direction.mobilites@grandpoitiers.fr

, en précisant vos coordonnées, votre adresse, l'ancienneté de votre abonnement et votre motivation.

➤ La première réunion du Comité des Partenaires étant prévue dans la première quinzaine de septembre.

GRAND POITIERS

84, rue des Carmélites
86 000 Poitiers

HORAIRES :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Pendant les vacances scolaires :

Ouverture de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi